

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
MORBIHAN

Arrondissement de  
Pontivy

**PROCES VERBAL  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 09/12/2019

**Date de la convocation**

03/12/2019

**Date d'affichage**

03/12/2019

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
municipal : 10  
En exercice : 9  
Votants :

*L'an 2019, le 9 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie  
**Absente :** Mme EVEN Magali

**Secrétaire de séance : M. GICQUEL David**

**Ordre du jour :**

- Aménagement du bourg :
  - \* Clôture du marché,
  - \* Pénalités.
- Personnel :
  - \* suppression poste d'animation,
  - \* modification du tableau des effectifs,
  - \* recrutement agent contractuel.
- Acquisition parcelle AB 177,
- ALSH : Tarifs 2020,
- Tarifs communaux 2020,
- Budget Panneaux photovoltaïques
  - \* Remboursement emprunt,
  - \* Nouvel Emprunt.
- Ligne de trésorerie,
- Décisions modificatives,
- Contrôle poteaux incendie,
- Délégation de signature,
- Divers.

-----  
Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 28 octobre 2019.  
Le compte rendu du 28 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

-----  
**Objet de la délibération : Aménagement du bourg lot 2 - Clôture + pénalités (Délib. 2019/12/01)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de résiliation du marché « lot 2 » attribué à l'entreprise LE PUIL Paysages de Loudéac et propose d'appliquer des pénalités de retard.

Le Cabinet ERSILIE, maître d'œuvre pour cette opération propose l'application des pénalités de retard conformément au CCAP à savoir 16 jours multipliés par 500 € soit 8 000.00 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la clôture définitive de ce marché lot 2 et fixe à 8 000 € le montant des pénalités de retard.

### **Objet de la délibération : Suppression poste d'animation + Tableau des effectifs (Délib. 2019/12/02A &B)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et la modification du tableau des effectifs à compter du **1er janvier 2020**.

L'agent concerné sera embauché à temps complet sur la commune de Pleugriffet.

---

### **Objet de la délibération : Recrutement d'un agent contractuel (Délib. 2019/12/02C)**

Il est proposé de réorganiser les services de la mairie et de créer dans un premier temps un poste d'agent d'entretien contractuel qui occuperait les fonctions d'entretien des différents locaux, de l'aide à la cantine et de la garderie périscolaire.

Cet agent travaillerait sur une base de 24 heures par semaines d'école et 12 heures lors des vacances scolaires. Son temps de travail annualisé.

Le conseil municipal valide (à la majorité) le principe de création d'un emploi contractuel à compter du 1er janvier 2020 et autorise monsieur le Maire à effectuer le recrutement.

---

### **Objet de la délibération : Acquisition parcelle AB 177 (Délib. 2019/12/03)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2017/06/03 du 15 juin 2017 relative à l'acquisition de la maison d'habitation située au 14 rue Anne de Bretagne et cadastrée AB 177 d'une superficie de 304 m².

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux, a participé à l'audience d'orientation du tribunal administratif de Vannes le 19 novembre 2019 et précise que la mise à prix de ce bien est de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la décision du 15/06/2017 d'acquérir la parcelle AB 177 d'une superficie de 304 m² appartenant à monsieur André DEWADDER.

---

### **Objet de la délibération : ALSH Tarifs 2020**

Bordereau reporté au prochain conseil municipal

---

### **Objet de la délibération : Tarifs 2020 (Délib. 2019/12/05)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1er janvier 2020** les tarifs suivants :

#### **1) Photocopies 2020**

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto)	<b>0.30 €</b>
- La photocopie pour les associations (A4 Recto)	<b>0.15 €</b>
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto)	<b>0.56 €</b>
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto)	<b>0.28 €</b>

#### **2) Salle Saint-Fiacre 2020**

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS			
	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		106.00 €	106.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal ....)	104.00 €		280.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	129.00 €	177.00 €	280.00 €	280.00 €

Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	56.00 €	66.00 €	104.00 €	104.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	52.00 €			
Caution	Forfait de 434.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 75 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

### 3) Location de la vaisselle 2020

Désignation	Prix	Casse	Désignation	Prix	Casse
Forfait 20 couverts	17.70 €	Voir tarif ci-dessous	Corbeille à pain	0.08 €	7.30 €
Assiette Plates Blanches	8.40 €**	3.80 €	Saladiers duralex	0.08 €	6.50 €
Assiette creuse		3.80 €	Plateaux	0.08 €	11.00 €
Assiette dessert		2.70 €	Support plats	0.08 €	6.50€
Fourchette		0.60 €	Plaques à rôtir	0.08 €	19.00 €
Cuillère à soupe		0.60 €	Plateau à fromages	0.08 €	6.50€
Cuillère à café		0.32 €	Essoreuse	0.08 €	3.80 €
Couteaux		0.80 €	Grand faitout	0.08 €	19.00 €
Verres savoie 19 cl	0.08 €	1.90 €	Grande marmite	0.08 €	19.00 €
Verres savoie 12 cl		1.90 €	Grand égouttoir	0.08 €	19.00 €
Verres scotland 22 cl		1.55 €	Grande louche	0.08 €	5.00€
Verres scotland 17 cl		1.55 €	Pots à lait	0.08 €	11.50 €
Verres digestif		1.55 €	Pichets	0.08 €	9.00€
Coupes champagne	0.08 €	1.80 €	Grand écumoir	0.08 €	5.00 €
Tasses à café	0.08 €	1.80 €	Couteau à pain	0.08 €	6.50 €
Pots à café	0.08 €	19.00 €	Planche à pain	0.08 €	6.50 €
Cafetière	6.70 €	*	Plats creux rond	0.08 €	7.00 €
Louche	0.08 €	5.00 €	Verres ordinaires	0.08 €	0.95 €
Plats ovales	0.08 €	6.50 €	Verres bar	0.08 €	0.95 €
Légumiers	0.08 €	14.50 €	Essoreuse grand modèle	1.90 €	*

\* Coût de la réparation

\*\* Location de vaisselle non comprise dans le forfait.

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

### 4) Concession du cimetière 2020

- **75.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **106,00 €** pour une concession trentenaire,
- **212.00 €** pour une concession cinquantenaire.

### 5) Columbarium 2020

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **382.00 €** pour 15 ans,
- **735.00 €** pour 30 ans
- **1 179 €** pour 50 ans

### 6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2020

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **17.00 €** par jour,
- une caution de **60,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

### 7) Divers 2020

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de Radenac lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à **142.00 €** (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

---

**Objet de la délibération : Avance remboursable de la Commune au budget "Panneaux Photovoltaïques" (Délib. 2019/12/06A)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une avance de trésorerie d'un montant de 1030 € au budget panneaux photovoltaïques.

Il est précisé que le remboursement sera effectué dès le virement du nouvel emprunt.

---

**Objet de la délibération : Remboursement anticipé emprunt (Délib. 2019/12/06B)**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 2014 pour la réalisation de panneaux photovoltaïques.

Le montant dû au 30 novembre 2019 est de **39 287.25 €** dont 34 157.65 € de capital et 5 130.00 € d'indemnités actuarielles.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement anticipé de l'emprunt réalisé en 2014.

---

**Objet de la délibération : Emprunt 44 K€ - Budget panneaux photovoltaïques (Délib. 2019/12/06C)**

Monsieur le maire soumet à l'assemblée les propositions d'emprunt pour un montant de 44 000 € destiné au budget "Panneaux Photovoltaïques".

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 44 K€,
  - Durée : 180 mois,
  - Type de taux : Fixe,
  - Taux : 0.61 %
  - Frais de dossier 150 €.
- 

**Objet de la délibération : Ligne de trésorerie (Délib. 2019/12/07)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie avec ARKEA Banque arrive à échéance le 18/12/2019 et soumet la proposition de renouvellement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, ayant les caractéristiques suivantes :

- \* Montant : 80 000 €
  - \* Durée : 1 an
  - \* Taux d'intérêts : TI 3 mois + marge de 0,80 % sur base de 360 jours.
  - \* Commission d'engagement : 250 €.
- 

**Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 4 : Budget Commune (Délib. 2019/12/08)**

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

---

**Objet de la délibération : Contrôle des poteaux incendie (Délib. 2019/12/09)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les propositions d'entretien des bouches et poteaux d'incendie et précise que la

demande porte sur 9 poteaux.

Le coût par poteau incendie est de 37.00 € H.T.

Le conseil municipal après avoir délibéré retient la proposition de STGS.

---

### **Objet de la délibération : Maison vicariale : Conseils du CAUE (Délib. 2019/12/10)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'intervention du CAUE concernant des conseils pour la réhabilitation de l'ancienne maison vicariale à Saint-Fiacre.

Le montant forfaitaire de cette prestation est de 500 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation au CAUE.

---

### **INFORMATIONS**

#### **Raticide - souricide**

Le conseil valide l'achat de raticide.

#### **Campagne de ragondins**

La commune de Radenac participe au programme de limitation des populations de ragondins et rats musqués dans le département. Pour cette année, les 7 piégeurs ont réalisé 110 prises. Les piégeurs se retrouveront le 07 décembre chez Francis MOZET pour un repas en commun avec leur conjoint.

#### **Panneaux de signalisation**

La société LACROIX Signalisation est retenue pour l'achat des différents panneaux de signalisation ainsi que la numérotation des villages.

#### **Elections municipales 2020**

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection la date limite d'inscription sur les listes électorales est **fixée au 7 février 2020**, contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

#### **Opération de boisement**

Monsieur Kléber LE NORMAND fait le point des opérations de reboisement et précise qu'il a rencontré monsieur Laurent PIOLINE de l'Office Nation des Forêts. Il est précisé que les décisions relèvent de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

#### **Aménagement de sécurité**

Par courrier du 05 novembre 2019, le conseil départemental va procéder à des analyses de vitesse et comptages routiers sur la route départemental n° 11 aux lieux-dits « La Renaissance » et « Pont Saint-Fiacre ».

#### **Déchetterie de « Kérorien »**

La préfecture du Morbihan a enregistré le 24 octobre 2019 la déclaration de Pontivy Communauté de créer une déchetterie au lieu-dit « Kérorien » sur la commune de Crédin.

#### **Réunion publique**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité organise le vendredi 13 décembre 2019 aux Lutins une réunion d'information sur l'avenir de la commune, sur le rôle de l'élu et le fonctionnement d'une petite collectivité.

#### **Vœux de la municipalité**

La cérémonie des vœux à la population se déroulera le samedi 11 janvier 2020 à 11H00 à la salle Saint-Fiacre.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Conseil Municipal du 09 décembre 2019 comprenant les délibérations du numéro 2019/12/01 au 2019/12/10.

Affiché, le 18 Décembre 2019

Le Maire,

Bernard LE BRETON